

M. SMITH (*Simcoe-Nord*): M. Taylor aurait-il quelques remarques à faire concernant d'autres changements à apporter au mode de présentation des comptes publics, qui est le premier sujet traité?

M. TAYLOR: Non, monsieur. Au paragraphe 4 du rapport de vérification de l'auditeur général, apparaît une déclaration du contrôleur, laquelle reflète les vues du ministre, à l'effet que ni le ministre, ni ses fonctionnaires ne devraient faire de recommandations sur ce sujet.

Le ministre est d'avis que les comptes publics constituent une source traditionnelle de renseignements détaillés à l'usage des députés, c'était aussi l'avis de tous les autres ministres sous lesquels j'ai servi au cours des vingt dernières années. Le ministre n'est pas disposé, de son propre chef, à priver les députés de renseignements qu'ils pourraient désirer.

Si les députés, collectivement, désirent soumettre que certaines catégories de détails qui apparaissent aux comptes publics ne sont pas nécessaires, alors le ministre étudiera cette question très attentivement.

Si les membres du Comité désirent savoir quelles économies seraient réalisés par l'omission de tel sujet, ou quel est le but d'inclure tel autre, nous répondrons volontiers à ces questions. Cependant, en notre qualité de fonctionnaires, nous ne pouvons recommander au Comité que certains faits soient retranchés des comptes publics.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Taylor, permettez-moi de décocher quelques flèches et de signaler que ce Comité, au cours des deux ou trois dernières années, si je me souviens bien, a prétendu que les comptes publics étaient trop volumineux et qu'il est difficile à une personne non initiée de se retrouver au milieu de tous ces détails.

Une fois au moins, le Comité a prétendu que certains détails n'étaient pas importants du point de vue politique ou du point de vue documentaire, et il a soumis à votre ministère des recommandations à cet effet. Je constate que l'an dernier, nous avons recommandé au ministre des Finances de continuer à étudier la présentation et le contenu des comptes publics, afin d'en éliminer tout détail qu'il jugerait de peu d'importance.

Je puis dire que les deux derniers auditeurs généraux, si je ne me trompe, l'ont proposé et recommandé, et que, dans notre rapport complémentaire il est dit que, le 8 décembre 1960, l'auditeur général a fait enquête auprès du contrôleur du Trésor. Un passage de la réponse était celui-ci: «Le ministre des Finances m'a fait savoir qu'il n'était pas prêt à recommander, ou à faire recommander par de hauts fonctionnaires, des mesures qui réduiraient la quantité de renseignements disponibles pour les membres du Comité, mais que lui-même serait prêt à considérer avec soin et avec sympathie toutes les recommandations,—et ce sont là les mots importants,—qui emporteraient l'appui de l'ensemble du Comité». L'an dernier, à l'unanimité, nous avons fait un rapport portant qu'une partie du détail devrait être éliminée, et c'est ce que nous avons recommandé.

Je pense que nous devons reconnaître que c'est le ministre qui décide à ce propos, mais si les recommandations du Comité doivent avoir quelque force ou quelque effet, ne pensez-vous pas que nous devrions vraiment examiner la question avec beaucoup de soin?

M. TAYLOR: Je pense que la déclaration de M. Ball signifie que le ministre ne trouve pas très utile la recommandation, même si elle est faite à l'unanimité, que l'ampleur du rapport soit réduite. L'an dernier, le Comité a proposé la suppression des longues listes,—elles couvraient dix ou douze pages pour un seul ministère,—de noms de personnes qui recevaient moins de \$8,000 par année en traitement mais dont les frais de voyage dépassaient \$500. Le ministre a donné instruction de supprimer cette catégorie de renseignements. Bien que je ne parle pas officiellement au nom du ministre,